



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Aurélia Massei, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Annie Sichi et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Camille Bernard à Basiliu Moretti, Isabelle Jeanne et Emmanuelle Villanova à Alexandre Farina, Jean-Pierre Sollacaro et Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Stéphane Sbraggia, David Frau à Jacques Billard, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christelle Combette et Marie-Françoise Gaffory Fau à Nicole Ottavy, Christian Bacci et Marine Schinto à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	21
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020_322-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 28/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 17 décembre 2020
Délibération N° 2020/322
Acquisition de véhicules année 2021 - Partie 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio s'étant engagée dans une politique globale de développement durable, les performances environnementales des véhicules seront particulièrement appréciées dans le cadre de ce marché, et notamment les émissions de gaz à effet de serre et les consommations de carburant des modèles proposés.

La flotte municipale circulant quasi exclusivement sur le territoire communal et principalement dans sa partie urbanisée où la vitesse est limitée, la Ville souhaite clairement privilégier les véhicules les moins polluants.

Etant également engagée dans une politique de maîtrise de ses dépenses, la Ville d'Ajaccio souhaite également acquérir des véhicules aussi économiques à l'achat qu'à l'entretien, sans pour autant négliger le confort et la sécurité des agents.

Une partie des acquisitions concerne les véhicules suivants, destinés à la direction de la Propreté Urbaine, permettant ainsi d'améliorer le fonctionnement de cette direction et le service rendu.

- 2 aspiratrices balayeuses

Partie 1 du programme 2021 d'acquisition de véhicules

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT
Balayeuse 2m3	2	90 000 €	180 000 €

❖ **Proposition de plan de financement si accepté :**

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	108 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	72 000 €	40%
TOTAL OPERATION	180 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la partie 1 du programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2021 pour un montant de 180 000 € HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	108 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	72 000 €	40%
TOTAL OPERATION	180 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,

APPROUVE la partie 1 du programme d'acquisition de véhicules pour l'année 2021 pour un montant de 180 000 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	108 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	72 000 €	40%
TOTAL OPERATION	180 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

